

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 26 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 10

OBJET : Crédit Mutuel Massif Central : convention de partenariat

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 9 septembre 2019.**

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Commune de Riom.

Depuis la saison 2005/2006, ce partenariat est régi par une convention. Il est proposé d'établir pour la saison 2019/2020 une nouvelle convention récapitulant les engagements des deux parties.

Ce dispositif prévoit notamment un soutien financier de 3 500,00 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, 1 000 pochettes porte-billets et un relais de communication sur la programmation de la saison culturelle auprès de sa clientèle, au niveau régional et national. Les contreparties consistent en la valorisation de son image et de sa notoriété par le biais des supports de communication et la mise à disposition d'invitations pour la clientèle des agences de Riom et Mozac.

L'ensemble de ces dispositions est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de partenariat avec le « Crédit Mutuel Massif Central » telles qu'énoncées, pour la durée de la saison culturelle 2019-2020,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL